

Rejoignez le Cercle des Mécènes Châteauvallon-Liberté !








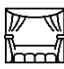


Adhésions ouvertes pour la saison 24-25

Grâce à votre adhésion, vous bénéficierez tout au long de la saison d'un interlocuteur privilégié pour vos réservations, et recevrez des invitations à des rendez-vous exclusifs à Châteauvallon et au Liberté correspondant à votre niveau d'adhésion : actif, bienfaiteur ou philanthrope !

Catégories de membres

Membre actif	Membre bienfaiteur	Membre philanthrope
<input type="radio"/> En solo : 250€ Coût réel : 85€*	<input type="radio"/> En solo : 550 € Coût réel : 187€*	<input type="radio"/> En solo : 1200 € Coût réel : 408€*
<input type="radio"/> En duo : 400 € Coût réel : 136€*	<input type="radio"/> En duo : 800 € Coût réel : 272€*	<input type="radio"/> En duo : 2 000 € Coût réel : 680€*

Avantages de l'adhésion

Membre actif	Membre bienfaiteur	Membre philanthrope
		
		
		
		
		
		
		
		

Priorité d'information sur les événements de la Scène nationale
et intégration d'un groupe de discussion dédié aux mécènes sur l'application Signal

Remerciements nominatifs sur le site internet et la brochure de saison

Goodies aux couleurs de la saison

Participation au comité de lecture :
Lecture et analyse de textes à l'occasion de rendez-vous bimestriels
Limité à 12 personnes par saison

Découverte de la programmation en avant-première et réservation prioritaire
avec assurance d'un excellent placement pour les spectacles de la saison et du festival d'été

Invitations à des événements privilégiés avec les artistes à l'occasion des résidences :
Répétitions, lectures, visite de décors...

Réservation tardive jusqu'à 72h avant les spectacles
Placement selon disponibilité

Suivi des étapes de création d'un spectacle accompagné par la Scène nationale
de la présentation du projet par les artistes à sa création sur scène

Échange privilégié avec les artistes à l'issue d'une représentation
Pour deux spectacles de la saison

Accès à un dîner annuel en présence des équipes de la Scène nationale

* **Fiscalité et Mécénat :** Les particuliers consentant un don à un organisme d'intérêt général bénéficient d'une réduction de leur impôt sur le revenu égale à 66 % des sommes versées, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.